



MAIRIE DE LOISON-SOUS-LENS 62218

☎: 03.21.13.03.48 **♣**: 03.21.78.35.45

@: ville-loison-sous-lens.frVille de Loison sous Lens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Trois, le 29 mars,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 23 mars 2023,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

ETAIENT PRESENTS: Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Corinne LEFEBVRE, Yamina SADOUNE, et Monsieur Éric GADENNE, absents excusés; et Madame Nasera BENSLIMANE et Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absents,

Monsieur Emmanuel DONDELA est élu secrétaire de séance.

Objet: Vote du budget primitif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-1 et L2312-1 et suivants,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire chargé du pôle finances,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour : 25 Vote contre : 1 Abstentions : 1

- Adopte le Budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

RECETTES	
Section de fonctionnement	6 360 440,84 €
Section d'investissement	6 575 483,24 €
TOTAL	12 935 924,08 €
DEPENSES	
Section de fonctionnement	6 360 440,84 €
Section d'investissement	6 575 483,24 €
TOTAL	12 935 924,08 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Loison-sous-Lens, le 31 mars 2023



Le Maire, Pour le Maire empêché l'Adjoint délégué

Daniel KRUSZKA

Transmis en Sous-Préfecture de Lens, le 04 Avril 2023 AR : 062-216205237-20230329-del-290323-058-DE

Affiché le 04 Avril 2023

Certifié exécutoire le 04 Avril 2023

Le Maire,

Pour le Maire empêché l'Adjoint délégué

Daniel KRUSZKA